

FICHE DE RECOMMANDATIONS

REALISATION D'UNE TRANCHEE OUVERTE EN TRAVERS DU COURS D'EAU POUR POSE DE CANALISATION

Les canalisations doivent être constituées d'un matériau résistant et adapté à la configuration du terrain et aux variations de débit du cours d'eau à franchir.

● **Le choix d'une solution devra satisfaire aux contraintes suivantes :**

- résistance à la pression interne et externe,
- garantie d'étanchéité intérieure et extérieure à long terme,
- résistance mécanique des canalisations aux sollicitations extérieures (évolution du profil en long, affouillement, crues...),
- facilité et rapidité de pose face aux variations parfois brusques du niveau d'eau,
- absence de joints et raccords à l'endroit de la traversée.

MODALITES DE REALISATION

SITUATION D'IMPLANTATION

- Le franchissement doit être réalisé dans une section rectiligne du cours d'eau (hors zone de méandres, d'érosion de pente et de courbure ou zones instables pouvant favoriser l'affouillement du lit du cours d'eau).
- L'implantation se fait de manière perpendiculaire aux rives,
- Les canalisations ainsi que leurs dispositifs d'ancrage sont installés de manière à ne pas modifier les conditions d'écoulement des eaux et de transport naturel des sédiments.

CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

- La zone concernée par les travaux est mise **hors d'eau** afin de creuser la tranchée à sec :
 1. **En travaillant par demi-largeur de cours d'eau** par mise en place d'un merlon (levée constituée de graves propres) isolant le cours d'eau de la zone de réalisation de la tranchée,
 2. **En travaillant sur toute la largeur du cours d'eau** par réalisation d'une dérivation provisoire du cours d'eau dans une buse ou par le biais d'une tranchée ouverte,
 - ➔ Pour ce faire, un batardeau est réalisé en tête de dérivation avec des matériaux inertes :
 - Utiliser des barrages faits de matière autre que la terre, notamment des barrages mobiles remplis d'eau, des sacs de gravier roulé ou de sable, des blocs de béton, des murets d'acier ou de bois, des graves propres, des palplanches ou d'autres moyens appropriés pour isoler le chantier.
 - Ces installations doivent pouvoir être retirées facilement en cas de crue

Si des **infiltrations** se produisent dans les fouilles et doivent donner lieu à un pompage, les eaux souillées sont rejetées en dehors du cours d'eau ou dans un bassin de décantation ou dans un filtre constitué d'un géotextile et de bottes de paille,



Bassin de décantation

PRECAUTIONS A PRENDRE AFIN D'EVITER LES NUISANCES A L'ENVIRONNEMENT

1. ÉVITER LE DÉPART DE MATIÈRES EN SUSPENSION (M.E.S.) DANS LE COURS D'EAU,

- un **filtre composé de blocs de pouzzolane** ou tout autre barrage filtrant est mis en place à l'aval,



2. LIMITER L'INTERVENTION DES ENGINES DE CHANTIER

- Les engins intervenant sur le chantier sont préalablement **révisés et en bon état d'entretien** afin d'éviter tout risque de pollution par des défaillances du système hydraulique, des fuites d'huile ou d'hydrocarbures,
- La **circulation des engins dans l'eau est limitée** au strict minimum,
- Les engins et autres véhicules sont **stationnés en dehors de la zone de crue** pendant les périodes d'inactivité,
- Le **ravitaillement des engins de chantier est réalisé sur une aire étanche** aménagée à cet effet,
- Toute **opération d'entretien des engins de chantier et des véhicules est interdite** sur le site,
- Le **stockage des carburants et autres produits toxiques se fait hors zone du chantier** sur une aire étanche afin de prévenir toute fuite dans le cours d'eau,

- ➔ Les éventuels réservoirs d'hydrocarbures et de tout autre produit, susceptibles de provoquer une pollution des eaux ou du sol, présents sur le site pour la durée des travaux devront être placés sur des bacs de rétention spécialement aménagés.



REMISE EN ETAT DES LIEUX

- **Le fond du lit est reconstitué comme à l'origine** avec les matériaux extraits de la phase de décaissement qui auront été mis de côté et remis en place après travaux ,
- à la fin des travaux **les berges sont remises en état** stabilisées et végétalisées.
- Tous **les dispositifs de chantier sont retirés** de la zone : barrages, batardeaux, dispositifs de décantation, accès divers et résidus de chantier,
- **Avant de retirer les barrages** il est impératif d'enlever les sédiments et les déchets accumulés du secteur isolé,

Le bénéficiaire de l'autorisation imposera aux entreprises intervenant sur le chantier, un cahier des charges comprenant les consignes en matière de circulation dans le lit, d'entretien et nettoyage des engins de chantier et autres véhicules. Toutes les prescriptions relatives à la réalisation des travaux seront également intégrées à ce cahier des charges.